

**L'Association Normande d'Ethnographie et d'Art populaire**  
**« Le Vieux Honfleur »**  
**BP 60082 – 14600 Honfleur cedex**

**L'évolution de l'organisation scolaire à Honfleur au XIXème et au XXème siècle**

Auteur : Pascal Lelièvre. Mis en ligne le 16 août 2014

(Paru dans la revue Pays d'Auge en 2005 assorti de nombreux documents  
iconographiques)

L'organisation et le développement de l'école sont devenus une des préoccupations majeures des édiles municipaux à partir du début du XIXème siècle. Ce phénomène est lié à la fois au rôle croissant que s'est assigné l'Etat dans ce domaine de la vie sociale et à la façon dont il a mis à contribution les communes pour remplir cette mission, ne cessant d'en redéfinir les objectifs et les moyens. Cependant, l'application des directives des ministères par les municipalités diffère dans ses rythmes et ses modalités d'une commune à l'autre en fonction d'un contexte local. Elle peut dépendre de la sensibilité politique des édiles ou de la capacité des maires à concrétiser des projets, surtout après que l'Etat ait renoncé à les nommer par souci de démocratisation de la vie municipale, mais aussi du niveau de population et des moyens financiers des collectivités ou de la « demande sociale » fortement liée aux structures socioprofessionnelles. La géographie des implantations scolaires et ses mutations, qui n'a d'intérêt véritable que dans les unités urbaines de quelque importance, obéit encore plus aux tropismes locaux, fruits des opportunités foncières et immobilières, mais surtout des structures socio-spatiales et à leur évolution en fonction de la dynamique urbaine. L'ensemble de ces paramètres contribue à définir pour chaque ville des configurations scolaires propres qui expriment sa spécificité. Le choix des architectures y contribue également qui, par delà les tendances générales d'une époque, manifeste une sensibilité et une personnalité locale particulière.

L'exposé qui suit, essaie de montrer, à travers une périodisation fortement influencée par l'évolution du système scolaire à l'échelle nationale, la part du contexte local dans la manière dont a été traitée et résolue la question de l'école à Honfleur du début du XIXe siècle à nos jours. Les informations qu'il contient sont tirées principalement des archives municipales de la ville, des archives privées de la chambre de commerce du Pays d'Auge et des journaux locaux. Les souvenirs de quelques « acteurs » locaux ou d'anciens élèves et professeurs ont été également sollicités pour la période la plus récente. L'auteur de ses lignes, né à Honfleur, a lui

même été élève dans différents établissements, privés et publics, de la ville de 1955 à 1970 ; puis, de 1978 à ce jour, professeur d'histoire et de géographie au lycée Albert Sorel.

## **I) La mise en place du premier système scolaire à Honfleur**

### **1) La situation à la fin de l'Ancien Régime**

Les documents d'archives concernant cet aspect de la vie de la cité avant la Révolution sont peu nombreux. Ils laissent entrevoir un certain retard pris par la ville d'Honfleur en matière d'enseignement par rapport aux autres agglomérations urbaines de taille équivalente: pas d'enseignement que l'on dit « secondaire » et probablement de très médiocres possibilités de formation élémentaire. Une situation que le maire, Monsieur Lacroix-Saint Michel paraît confirmer. Il déclara en 1784 devant les échevins, conseillers et notables : « il n'y avait aucune occasion d'occuper les enfants du peuple jusqu'à l'âge de 14 à 15 ans, moment où ils pourraient être embarqués ; jusque-là, absolument désœuvrés, ils sont abandonnés à eux mêmes et à des passions qui tendent à se développer. Le défaut d'instruction parmi les enfants du peuple est une des causes qui s'est opposée à la prospérité de la ville de Honfleur ; la plupart d'entre eux ne savent ni lire, ni écrire et ne peuvent être que matelots ou mercenaires ... ».

La carence scolaire paraît dramatique particulièrement pour les petits garçons des milieux pauvres, c'est à dire la majorité de la population masculine juvénile. Or, d'après les travaux de Jean Quéniart<sup>1</sup> la proportion des « lisants-écrivants » était déjà forte à Honfleur à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. 42,5% des époux signaient sur les registres de catholicité, ce qui place Honfleur au premier rang des villes Normandes, à égalité avec Caen (42%), Lisieux (41,5%). Il existait donc, selon toute vraisemblance, comme dans toutes les villes de quelque importance à cette époque des petites écoles payantes. Elles devaient être dispersées dans la ville, de très petite dimension, l'enseignement n'étant en général dispensé que par un seul maître aux compétences variables, souvent médiocres. Celui-ci exerçait chez lui dans des conditions matérielles précaires la plupart du temps. Seuls des prêtres attachés aux deux paroisses de la ville pouvaient éventuellement pourvoir aux besoins des enfants des parents indigents.

Cependant, il n'y avait pas de véritable enseignement secondaire à Honfleur, en l'absence de collège. Tout au plus, quelques maîtres étaient en mesure de dépasser les simples rudiments pour délivrer des connaissances en arithmétique, géométrie, histoire ou latin... Le corps de ville ne se désintéressait pas tout à fait de cette question mais les mentions à ce sujet sont très éparpillées : le registre des comptes municipaux atteste pour le début du XVII<sup>e</sup> siècle du versement d'indemnités pour un professeur de langue grecque et latine. En 1786 encore, le corps de ville autorisait le paiement du loyer d'une maison située rue Boudin destinée à servir de classe pour les jeunes gens qui apprenaient le latin sous l'enseignement d'un prêtre, M. Normand<sup>2</sup>.

Cette situation peut paraître anormale à la fin de l'Ancien Régime dans une ville qui compte environ 9000 âmes et qui a une activité maritime et commerciale importante. Ce désintérêt jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle vis à vis de l'enseignement des garçons, évoqué par le maire – même s'il n'était peut-être pas aussi

---

<sup>1</sup> J. Quéniart, Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVII<sup>e</sup> siècle

<sup>2</sup> BB 10, cah 9, fol 40

systématique qu'il le prétendait- doit-il être mis en rapport avec les structures socioprofessionnelles de la ville ? Les métiers de la mer y prédominaient et ne requéraient pour la plupart d'autre formation que l'acquisition d'un savoir faire appris au contact des adultes. On peut noter aussi la faiblesse des effectifs de ce qu'il est convenu d'appeler la bourgeoisie à Honfleur (peu de professions libérales, d'offices de judicature et même d'armateurs et de négociants en dépit de la présence d'un port de commerce relativement actif. De fait, les enfants peu nombreux de cette bourgeoisie étaient envoyés dans des pensionnats et des collèges extérieurs. On peut citer le cas du négociant Nicolas Thibaut Lion qui, en 1734, à huit ans, se trouvait chez les Bénédictins de Beaumont<sup>3</sup>. Et, s'il est précisé dans l'acte de réception au grade de capitaine que « dans ses campagnes et ses voyages, il a mis en pratique l'art de la navigation dont il a été instruit dans les écoles », il ne peut s'agir de celles de la ville car à cette époque, il n'existait plus à Honfleur d'école d'hydrographie<sup>4</sup>, ce qui signifie qu'il avait fréquenté un établissement également hors d'Honfleur pour bénéficier d'une formation théorique indispensable à l'obtention d'un brevet de capitaine. Il est probable que beaucoup d'officiers de marine d'origine honfleuraise aient été instruits à l'école du Havre.

Les archives municipales donnent de la situation des jeunes filles une sorte d'image renversée par rapport aux conclusions de J. Quéniart<sup>5</sup> qui montre que le taux des lisants-écrivants était de moitié inférieure aux hommes. Or, les filles disposaient de la présence de deux congrégations religieuses à vocation enseignante, celle de Notre Dame dans le quartier Sainte Catherine et celle les sœurs de la Providence dans celui de Saint Léonard. Par ailleurs, les sœurs hospitalières jouaient un certain rôle dans ce domaine également mais avec une finalité plus professionnelle : elles formaient des dentellières qui pratiquaient le point d'Honfleur. L'école Notre Dame était à la fois la plus ancienne, installée rue du Puits depuis 1651, et la plus importante, s'appuyant sur un couvent qui, à la veille de la révolution comptait 36 sœurs et converses. Elle avait théoriquement pour objectif la scolarisation aussi bien des jeunes filles pauvres que celles issues de milieux « plus opulents » selon les règles que Pierre Fourier avait données à cette congrégation dont les méthodes d'apprentissage de la lecture— principal objectif de l'enseignement dispensé— avaient été parmi les plus « modernes » de leur temps. On peut penser cependant que du fait même des préceptes pédagogiques mis en œuvre, l'écriture était relativement délaissée.

La prise de conscience de cette carence en matière de scolarisation des jeunes garçons qu'exprima le discours du maire dans une dialectique fortement influencée par la philosophie des Lumières, avait été provoquée par l'initiative de deux prêtres, les abbés Lefebvre et Lepaulmier décidés à créer les conditions d'un véritable enseignement de type primaire pour tous les garçons. Un don de l'abbé Lefebvre, 8000 livres, une maison et un terrain situés entre la rue de l'Homme de bois et le jardin des Capucins, devaient permettre de fonder un école charitable dans le quartier Sainte Catherine qui serait confiée aux frères de la doctrine chrétienne. La ville consentit un prêt de 20 000 livres pour relayer cette initiative. Cependant, les travaux de construction ne commencèrent qu'en 1788 en raison de la longueur des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations d'ouverture pour ce type

---

<sup>3</sup>

<sup>4</sup> BB, 59, cah 2, fol 43. Une école d'hydrographie avait été ouverte à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le roi autorisa par brevet du 9 juillet 1694, Michel le Chevalier à enseigner les arts de la navigation aux matelots de la ville de Honfleur. Il prend le titre d'hydrographe pour le Roy en la ville de Honfleur

<sup>5</sup> Opus cit

d'établissement. Le bâtiment fut construit dans le quartier Sainte Catherine sur le terrain fourni par le donateur. En 1791, il était achevé mais les frères de la doctrine chrétienne, en raison des troubles révolutionnaires et de la lutte anti-religieuse qui s'engagea alors, ne purent s'y installer<sup>6</sup>.

Quant à l'abandon par l'abbé Paulmier, curé d'Equainville, d'un local situé rue aux Chats auquel s'ajoutait une dotation de 6000 livres, pour fonder une école gratuite dans le quartier Saint Léonard, elle n'avait pas abouti davantage.

## **2) L'évolution dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

### *La période de la Révolution et de l'Empire (1789-1815)*

Dans la première moitié du siècle l'organisation scolaire resta embryonnaire et marquée par une forte instabilité, ne touchant au mieux que 50% des enfants, et ce, de manière assez irrégulière. Aucune amélioration sensible, en dépit de vastes projets, ne paraît avoir été apportée par la Révolution. Les dix années de la Révolution furent même probablement catastrophiques du point de vue de l'enseignement. Elles conduisirent à la fermeture de l'école Notre Dame dont les sœurs incarcérées à la Lieutenance n'échappèrent à l'exécution que grâce à la chute de Robespierre et à l'arrivée au pouvoir des Thermidoriens. D'autre part, il y eut l'abandon du projet d'école charitable de la rue l'Homme de Bois pour les garçons, sans que la municipalité accaparée par les problèmes de subsistance, pût mettre en œuvre les projets d'école publique gratuite laissée, après le 8 thermidor An II, aux bons soins des autorités locales. Des documents attestent cependant le maintien de petites écoles sans qu'on puisse établir leur nombre, leur importance, ni leur durée de fonctionnement.

La seule fondation scolaire qui est attestée au cours de cette période, est une école publique et gratuite d'hydrographie qui fut confiée à Jean baptiste Degaulle. L'école était établie rue haute, au second étage d'une maison appartenant au citoyen Bréard. Le registre d'inscription de l'école donne un effectif de 11 à 33 élèves de 1791 à 1810<sup>7</sup>.

Pour apprécier l'évolution sous l'Empire nous ne disposons que d'une série incomplète d'états de l'instruction primaire qui étaient adressés par le maire au sous préfet. Ces états révèlent une grande variabilité du nombre des enseignants et des petites écoles auxquelles leur nom est attaché. Bien qu'il soit recommandé par l'Etat d'aider financièrement dans chacune des paroisses une école de filles et une école de garçons, deux noms d'école municipale apparaissent seulement pour l'ensemble de la ville.<sup>8</sup> Ainsi, Honfleur aurait compté dix petites écoles de garçons en 1807 qui scolarisaient 349 élèves, les effectifs variant selon les établissements entre 12 et 76 enfants. Ce chiffre représente à peu près les deux tiers de la population juvénile masculine âgée de 6 à 12 ans. En revanche, en 1809, 6 écoles seulement sont mentionnées pour 283 élèves et en 1811, le même nombre d'écoles ne scolarisaient plus que 183 élèves. L'Etat de 1808 qui ne concerne que les institutrices, donne le chiffre important de 14 institutrices tenant petite école dont 6

---

<sup>6</sup> A. Vintras, Les origines du collège municipal, I- La maison Saint-Yon. L'auteur réfute la thèse de Charles Bréard formulé dans son livre Vieilles rues vieilles maisons de Honfleur, 1901, selon laquelle, les Frères de la Doctrine chrétienne auraient enseigné 7 ans avant la dissolution de leur congrégation en 1792. cette hypothèse repose sur l'existence sur le terrain cédé par l'abbé Lefebvre d'une maison qui aurait pu être utilisée à cette fin.

<sup>7</sup> A. Vintras, opus cit, page XLVII

<sup>8</sup> Ils touchent une indemnité annuelle de 120F. Ils sont obligés d'accepter les enfants pauvres que leur adresse la mairie.

religieuses sans indication d'effectif. L'une de ces écoles est établie rue aux Chats dans la maison donnée à la ville par l'abbé le Paulmier<sup>9</sup> juste avant la Révolution.

Pour pouvoir dépasser le stade des simples rudiments, les familles de la bourgeoisie avaient la possibilité de confier leurs garçons à l'une des trois écoles de type secondaire. Ces écoles répondaient à peu près aux critères définis dans la loi du 11 Floréal An X qui réorganisa l'enseignement public en France: « écoles établies par les communes ou tenues par des particuliers (sous le contrôle du maire et de l'Université) dans lesquelles on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et de mathématiques ». La première et la plus importante était la « maison Saint Yon », ainsi dénommée parce qu'elle était établie dans l'immeuble qui avait été construit à la veille de la révolution pour recevoir les Frères de la doctrine chrétienne<sup>10</sup>. Elle regroupait environ 36 élèves en 1808 dont les deux tiers de pensionnaires. Les élèves pouvaient y suivre les deux premiers cycles d'études prévus par le règlement général des collèges qui paraît en 1809 ( les deux classes préparatoires, 7<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, puis les deux années de grammaire, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.) Il y avait deux autres écoles dont l'enseignement était moins complet mais qui dépassait néanmoins le simple stade « primaire », l'école de l'ancien curé constitutionnel Martin, place du puits et celle de Bazire<sup>11</sup> dont l'adresse inconnue.

### *La période de la Restauration (1815-1830)*

La situation scolaire pour les enfants des familles pauvres ne s'améliora guère au cours de cette période. La municipalité continua de ne subventionner que deux des quatre à six petites écoles mentionnées dans les états adressés par le maire au préfet, une pour les garçons et une pour les filles.

Une nouvelle expérience fut tentée pour remédier à la situation des garçons par l'adoption dans l'école municipale de la méthode d'enseignement dite lancastrienne.<sup>12</sup> Cette nouvelle méthode d'enseignement venue d'Angleterre consistait à diviser la classe en plusieurs groupes de niveau variable dont la composition changeait en fonction des matières enseignées (les groupes de besoin de nos modernes pédagogues). Les exercices savamment gradués s'effectuaient sous la conduite de moniteurs choisis parmi les meilleurs élèves, le maître coordonnant du haut de sa chaire cette machine complexe par un jeu de signaux visuels et sonores. Ce système au mode de fonctionnement peu coûteux parce qu'il permettait à un enseignant de prendre en charge un nombre plus important d'élèves, était d'abord destinée à diffuser l'instruction parmi les enfants pauvres mais n'était pas sans susciter au sein de la bourgeoisie quelques inquiétudes. On installa le maître qui avait suivi une formation spéciale dans une partie des locaux de la maison Saint-Yon fermée depuis le départ de l'abbé Vastel. Cette école ne permit pas de résoudre le déficit

---

<sup>9</sup> A. Vintras, opus cit , page XLVI . Après accord avec l'abbé Lepaulmier, la finalité de la donation est changée et le maire peut signer un accord avec les sœurs de la Providence de Lisieux qui acceptent d'ouvrir une école pour les jeunes filles.

<sup>10</sup> Saint Yon était le nom du noviciat des Frères de la doctrine chrétienne établi à Rouen par Jean Baptiste Delasalle en 1707.

<sup>11</sup> Vintras pense que c'est dans cette école qu'a été scolarisé le jeune F. Leplay avant de gagner le collège du Havre

<sup>12</sup> Cette création permit de purger les droits de frères des écoles chrétiennes sur cet établissement dont il n'avait pu, du fait de la Révolution, prendre la direction. Le sous préfet estima que le vœu des donateurs serait suffisamment respecté par la création d'une école gratuite.

d'enseignement pour cette catégorie d'enfants, très nombreuse à Honfleur bien qu'elle en accueillît 80 dès la première année. Au total, pour l'année 1818, l'état de l'instruction primaire ne mentionne que 160 garçons scolarisés, moins que sous l'Empire ! Aucune donnée statistique n'est disponible pour les jeunes filles cette année là mais leur situation scolaire ne devait guère être meilleure. Leur niveau de scolarisation ne put s'améliorer qu'avec le retour en 1827 des sœurs Augustines qui s'installèrent rue de l'Homme de Bois, au niveau du carrefour avec la rue Boulard. Un état de 1829 leur attribue déjà 180 élèves.

L'enseignement secondaire piétina également au cours de cette période. Le départ de l'abbé Vastel en conflit avec les autorités universitaires<sup>13</sup> et le décès des autres maîtres tenant des écoles secondaires, avait entraîné provisoirement la disparition de ce type d'enseignement. Pour peu de temps en fait, car la municipalité fit rouvrir la maison Saint-Yon sous la pression des notables qui se plaignaient que « l'instruction n'existât que pour la part la plus pauvre de la population. » Son fonctionnement fut aussitôt perturbé par la lutte d'influence que se livrèrent Ultras et Libéraux pour la direction de l'établissement. Le candidat du maire, M Valpêtre, dut laisser la place au bout d'un an à M. Cantrelle, candidat du recteur de l'Université, l'abbé Gamet. La révolution de juillet 1830 permit à la ville d'obtenir son départ, au profit de M. Doulceron, ancien élève de l'école polytechnique. Les difficultés continuèrent cependant du fait du refus manifesté par les parents les plus aisés de voir cohabiter dans le même établissement leurs enfants avec ceux de familles plus modestes. Ces derniers, externes pour la plupart, perturbaient leur scolarité par leurs mauvaises manières (preuve des préjugés de classe chez les notables mais aussi d'un recrutement de l'école qui débordait largement vers les catégories sociales inférieures). Aussi obligèrent-ils le principal en 1832, à créer une classe sans latin réservée aux externes réputés avoir des ambitions scolaires plus limitées. Les récréations des deux classes furent fixées à des moments différents de la journée, ce qui évita tout contact entre internes et externes ! On décida cependant que trois enfants de cette nouvelle classe de type primaire, après avoir subi un examen, pourrait chaque année intégrer l'enseignement secondaire.

### *La période de la monarchie de juillet (1830-1848)*

Sous l'impulsion de Guizot et des lois scolaires qu'il inspira, en 1830 et 1833 l'intérêt pour la scolarisation des enfants des familles pauvres s'accrut. Les municipalités conduites par Olivier Le Carpentier (1830-1835, 1846- 1848 et 1849-51) et par Raoul Lachèvre (1835-1846) se montrèrent un peu plus actives dans ce domaine, sans obtenir pour autant des résultats spectaculaires.

L'inspection que réalisa en 1834 le comité de surveillance de l'instruction primaire<sup>14</sup>, placé sous la présidence du maire, réveilla un peu les consciences. Le rapporteur dressa un tableau préoccupant de la situation. Sur les 528 enfants scolarisables de 6 à 12 ans de sexe masculin, 161 enfants recevaient l'instruction primaire dans 5 petites écoles<sup>15</sup> dont une municipale, l'école mutuelle. Il attribuait cette situation à la négligence et à la mauvaise volonté des parents qui n'envoyaient pas leurs enfants à l'école publique gratuite, beaucoup préférant les faire travailler

---

<sup>13</sup> Il devint chapelain de la chapelle de la Côte de Grâce

<sup>14</sup> Le comité local de surveillance avait été institué sous l'Empire mais il ne semble pas qu'il ait été réuni de manière régulière. Aucun registre consignait ses réunions n'a été tenu avant 1834.

<sup>15</sup> Il faut probablement entendre par là toutes les écoles autorisées par le sous préfet car le tableau récapitulatif que dresse le comité fait état de 6 écoles dont une municipale.

dès l'âge le plus tendre. Il recommandait au bureau de bienfaisance de ne pas accorder d'aide aux parents qui ne mettaient pas leurs enfants à l'école et préconisait l'ouverture d'une école du dimanche pour ceux qui travaillaient par nécessité absolue. Pour les jeunes filles, le rapport ne faisait état que deux écoles dont une « municipale », avec un total de 81 inscriptions mais il ne prenait pas en compte l'institution des Augustines. Le rapport montrait également que c'était dans les écoles municipales que l'enseignement était le plus médiocre, situation peu favorable à une intensification de leur fréquentation. L'institutrice municipale avait été jugée avec une particulière sévérité. Le rapport demandait même son exclusion de l'enseignement !

Tirant les conséquences des constats jugés alarmants, la municipalité prit quelques initiatives allant dans le sens des mesures préconisées par le gouvernement Guizot.

La première de ces initiatives porta sur la pré-scolarisation. Ce fut la création d'une salle d'asile communale. On l'installa rue d'Orléans à partir de 1841. Sa vocation était d'accueillir les jeunes enfants (2 à 6 ans) des familles pauvres lorsque la mère travaillait. Cette ouverture plaçait Honfleur à la pointe du progrès dans ce secteur de l'éducation encore peu développé, particulièrement en Pays d'Auge. Elle traduit bien l'influence des idées de Guizot qui voyait dans la pré-scolarisation la clé du succès de sa politique de développement de l'enseignement primaire. Celui-ci écrivait dans une circulaire destinée aux préfets<sup>16</sup> : « ces enfants (des classes pauvres) reçoivent des notions élémentaires qui les disposent à suivre avec plus de fruit l'enseignement que d'autres établissements leur fourniront plus tard ».

Pour l'enseignement primaire un effort plus important s'imposait mais il tarda à se concrétiser. On peut considérer que la ville fit œuvre utile en confiant l'école communale de filles aux religieuses du Sacré Cœur, dites sœur de Saint Aubin (du nom de la commune où était établi le siège de la maison mère, Saint Aubin Jouxte Bouleng, à 1 km d'Elbeuf) mais les locaux de leur établissement établi rue aux Chats, étaient vétustes et n'offraient que deux très petites pièces basses de plafond. Là, s'entassaient de 70 à 100 élèves « qui ont à peine la place nécessaire pour s'asseoir et manquent complètement d'air viable »<sup>17</sup>. Rien de nouveau ne fut véritablement réalisé en faveur des garçons. Il y eut en 1834 l'installation de l'école mutuelle rue Neuve<sup>18</sup>, puis son transfert rue Haute, sans qu'on sache si les conditions de travail des élèves en furent améliorées. Il faut attendre 1847 pour que le premier projet ambitieux du XIX<sup>ème</sup> siècle soit élaboré sous la forme d'une école de 4 classes, située rue Barbel. Lorsque la Révolution éclata, les terrains étaient seulement achetés...

Pendant cette période, l'enseignement primaire resta donc assuré par un nombre restreint de petites écoles privées tenues par un instituteur ou une institutrice, à l'exception de celle des Augustines. Leurs caractéristiques demeuraient les mêmes que sous l'Ancien Régime : existence éphémère<sup>19</sup>, une pièce en général pour accueillir des élèves d'âge et de niveau très différents. Une des créations de la période allait cependant se pérenniser et acquérir une dimension relativement

---

<sup>16</sup> Cité dans Françoise Mayeur, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation (1789-1930)*

<sup>17</sup> d'après le rapport d'inspection e 1848

<sup>18</sup> Son nom tient au fait que c'était une nouvelle rue percée pour relier la rue des capucins à la rue du puits. Elle traversait des propriétés qui avaient appartenu au couvent des Augustines avant la Révolution, et notamment leur chapelle

<sup>19</sup> Nombreuses demandes d'ouvertures sur production du brevet de capacité ; elles correspondent souvent à une initiative visant à remplacer une disparition d'école ou le remplacement dans les mêmes locaux d'un maître qui arrête d'exercer.

importante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celle de mademoiselle Lemanissier, au 48 de la rue Brûlée.

Pour terminer ce panorama de l'enseignement sous la monarchie de juillet, il faut se pencher sur l'évolution de l'enseignement secondaire. Il fut préservé malgré l'ouverture d'une école primaire supérieure, comme la loi de 1833 en faisait obligation aux communes de plus de 6000 habitants. Ne voulant pas subventionner deux écoles distinctes, primaire supérieure et secondaire, qui se seraient probablement partagées les élèves, Olivier le Carpentier obtint du recteur qu'il acceptât la transformation de l'école secondaire en école primaire supérieure et que celle-ci fût autorisée à cohabiter dans les mêmes locaux avec un pensionnat secondaire. Dans ce pensionnat, on put ainsi continuer d'assurer aux élèves des cours relevant d'une formation classique. Par ailleurs, l'accord prévoyait qu'il serait également dispensé un enseignement spécial à caractère commercial. Le pragmatisme l'emportait.

### **3) L'évolution du début des années 1850 au début des années 80**

On assista pendant cette période qui couvre le Second Empire et le début de la III<sup>e</sup> République à une concentration et une stabilisation des institutions scolaires. Leur fréquentation augmenta fortement, préparant ainsi la voie au succès des Républicains après 1880. Honfleur s'inscrit donc parfaitement dans le mouvement général de l'enseignement en France. L'influence croissante qu'exercèrent les congrégations sont également une marque de conformité à l'évolution nationale. Favorisées par la Loi Falloux de 1850, les congrégations investirent les écoles publiques communales en raison de la nette préférence que leur accordaient les notables pour les garanties d'ordre professionnel, moral et politique qu'elles paraissaient offrir. De même, des bâtiments conçus pour l'enseignement commencèrent à apparaître dans le paysage urbain. Ils se regroupèrent en deux pôles. Le premier, dans le quartier Saint Léonard, occupait un îlot délimité par la rue aux Chats, la rue Bosquet et la rue Pestel; le second, dans le quartier Sainte Catherine, formait un quadrilatère encadré, à l'est et à l'ouest, respectivement par la rue Barbel et la Rue Boulard. Par leur hauteur et leur masse ces nouvelles constructions affichaient la place croissante de l'institution scolaire dans la vie locale. Le poids des dépenses publiques qui étaient consacrées à l'enseignement demeura cependant modeste même si la progression fut incontestable. Le financement était assuré principalement par la commune ou des particuliers (à travers les donations en faveur des congrégations), l'Etat ne venant à son aide que par le truchement de quelques modestes subventions pour le fonctionnement (en faveur du collège municipal) et de manière plus généreuse pour l'investissement immobilier. L'enseignement demeura payant sauf pour les indigents auxquels la gratuité était toujours assurée.

#### *L'enseignement primaire*

Il bénéficia des premiers investissements importants effectués dans l'immobilier scolaire. Ce fut d'abord la construction de l'école de la rue Barbel. Les emprunts nécessaires furent souscrits entre 1851 et 1854 : ils s'élevèrent au total à 75 000F. Cette école remplaça l'école mutuelle de la rue Haute. Elle fut bâtie sur un terrain acheté à l'emplacement de l'ancien cimetière des protestants. L'édifice était le



premier qui fut vraiment conçu en vue des exigences pédagogiques. Les plans avaient été dressés par l'architecte – voyer de la ville à partir de modèles-types proposés par l'Etat. Le style de l'édifice ainsi que son organisation interne étaient très caractéristiques des préoccupations édilitaires de cette époque. Elles visaient à allier trois objectifs. Le premier, le plus important, était de fournir des locaux fonctionnels dont les dimensions permettaient de préserver la santé des enfants, suivant en cela les recommandations de l'Université et des inspecteurs d'Académie influencés par les hygiénistes. 4 classes étaient prévues pour 150 à 200 élèves auxquelles s'ajoutait le logement pour les enseignants, la cuisine, le réfectoire. Le deuxième consistait à donner à la façade, par le classicisme de son ordonnancement, une certaine solennité propre à inspirer le respect et le prestige des lieux. Il fallait enfin que le coût de la construction restât raisonnable pour en permettre sa réalisation. L'usage de la brique (provenant de la briqueterie d'Equemauville ?) s'imposait plutôt que celui de la pierre. Le projet initial subit des remaniements au cours desquels la 4ème classe disparut.

L'enseignement fut confié aux Frères de la doctrine chrétienne qui s'étaient érigés depuis le début des années 1820 en adversaire de l'école mutuelle et en défenseur de l'enseignement simultané. Curieusement les enjeux religieux, sociaux ou pédagogiques qui sous-tendaient à cette époque l'opposition entre les deux méthodes n'apparaissent pas dans le débat en conseil municipal<sup>20</sup> qui précéda cette décision. Deux arguments ont en apparence emporté l'adhésion du Conseil : l'absence d'esprit de spéculation dans l'exercice de leurs fonctions et la reconduction des enfants après la classe dans leur quartier. Certains craignaient toutefois que « l'isolement dans lequel vivent les frères les rendent inhabiles à enseigner et à apprendre aux enfants aussi bien que peut le faire un père de famille les notions de la vie intérieure, de la vie en société et de la vie politique ». Ce choix nécessitait de pourvoir aux besoins de 3 ou 4 enseignants : une liste de matériel fut présentée au conseil qui l'accepta ainsi que la rétribution annuelle. Ce choix de la municipalité apparaît tout à fait conforme aux orientations souhaitées au sommet de l'Etat par les conservateurs de l'Assemblée nationale qui, par la loi Falloux de 1850, favorisèrent le développement du rôle des congrégations en n'exigeant pas pour leurs enseignants le brevet de capacité . Le gouvernement impérial qui succéda à la République conservatrice confirma les mesures qu'elle avait prises dans ce domaine. Les cours commencèrent rue Barbel en novembre 1853 et l'année suivante les frères ouvrirent une annexe rue Bosquet.

Presque dans le même temps un nouveau bâtiment fut réalisé pour l'école de filles de la rue au Chats. En plus des deux classes spacieuses prévues pour 70 élèves, l'établissement fut doté d'un parloir, d'une cuisine d'un réfectoire et d'une salle de travail ouvrant pour recevoir les filles qui avaient terminé leurs études primaires afin de leur apprendre les travaux nécessaires à l'exercice de la fonction de mère de famille et « leur éviter de vagabonder ». Les 4 religieuses de Saint Aubin en conservèrent la responsabilité.

Plus que pour les garçons, les congrégations religieuses tinrent une place essentielle dans l'éducation des jeunes filles à cette époque. Deux congrégations aux effectifs importants étaient établies à Honfleur. La congrégation de Notre Dame, dite des Dames chanoinesses de Saint Augustin, comptait en 1861 38 sœurs et converses qui subvenaient à leurs besoins grâce à des rentes, aux revenus tirés de leur pensionnat et à des droits de scolarité (toutefois pour les plus pauvres l'enseignement était gratuit). Elle occupait un vaste espace entre la rue des Capucins

---

<sup>20</sup> RDCM, année 1852

et la Rue l'Homme de bois, de part et d'autre de la petite rue Boulard. Leur établissement renforça encore fortement sa présence au sein du quartier Sainte Catherine, par la construction le long de la rue Boulard d'un grand immeuble dans le prolongement de la chapelle (érigée en 1843). La congrégation des sœurs de Saint Aubin qui comptait 22 membres, tenait l'école communale de filles de la rue aux Chats à laquelle s'ajoutait un pensionnat payant, rue Pestel, dont le très haut bâtiment en brique, assez étroit, dressait sa silhouette altière au dessus des maisons du quartier. Elle assumait aussi le fonctionnement de la salle d'asile, rue d'Orléans en fournissant la directrice et son adjointe. Pour cet établissement, un comité local de patronage fut constitué en 1855 comme la loi l'exigeait désormais. Il était composé de « 20 dames patronnesses », épouses de notables en général, chargées de surveiller la manière dont elle était tenue, sous la présidence de l'une d'entre elle (par délégation du maire). Le succès de l'institution fut considérable : en 1855, 305 enfants la fréquentaient, ils étaient 414 en 1863 (205 filles pour 208 garçons).

### *L'enseignement secondaire*

L'école primaire supérieure et le pensionnat secondaire de la rue l'Homme de bois qui lui était rattaché, réservés aux garçons, devint collège municipal en 1854. La municipalité dirigée par M Luard, nommé à cette fonction par le gouvernement impérial, obtint de l'Université ce qui avait été refusé à ses prédécesseurs, sous prétexte que les ressources de la ville étaient insuffisantes pour faire face aux dépenses nouvelles qu'une telle promotion statutaire de l'établissement entraînerait. Au départ cependant, sa dotation en personnel enseignant ne lui permit pas d'assurer des cours de lettres au delà de la 4<sup>ème</sup>. Quelques élèves poursuivaient néanmoins individuellement avec l'aide des professeurs suffisamment diplômés – en cours particuliers- leur formation jusqu'au baccalauréat es-sciences. Arthur Boudin sera le premier bachelier présenté par le nouvel établissement dirigé par M. Bahon. Le conseil municipal accepta un peu plus tard, en 1875, de financer une chaire de seconde et l'année suivante une de rhétorique et de philosophie. Puis, avec le concours de l'Etat la ville s'obligea à pourvoir à partir de 1878 au traitement d'un professeur de sciences physiques, d'un deuxième professeur de mathématiques et de deux professeurs de langues vivantes. Un enseignement spécial tourné vers la préparation à la vie professionnelle, conformément à la loi de 1865, fut aussi développé pour élargir le recrutement de l'établissement. Il comportait 3 classes qui étaient précédées d'une classe préparatoire. Au terme du cursus, l'élève pouvait obtenir un certificat d'étude technique. Cette formation comportait un enseignement de matières générales (pas de latin, ni de grec mais de l'anglais) et un enseignement pratique choisi en fonction des besoins du marché du travail local – de type commercial à Honfleur. L'établissement n'assura pas la formation supérieure de deux ans permettant d'obtenir le bac spécial. En effet, si le succès de cette section fut indéniable – il représentait environ la moitié des effectifs du collège dès 1867 /68, confirmant le point de vue du principal et du maire sur sa bonne adéquation au besoin d'enseignement pratique qui se faisait le plus sentir, peu d'élèves cependant terminaient le cycle de formation proposé.

La volonté manifestée par la municipalité de promouvoir un enseignement secondaire classique à travers l'institution du collège, apparaît comme le signe tangible de l'affirmation d'une bourgeoisie locale grâce au développement des activités du port de commerce et des industries à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci était soucieuse de faire acquérir à ses garçons les clefs de la culture

humaniste nécessaire à la poursuite des études supérieures, notamment en direction des carrières libérales, ou les éléments de culture commerciale, sans être obligée de s'en séparer dès le plus jeune âge.

L'évolution des effectifs nécessita à partir de 1860 un effort de construction : successivement un logement pour le principal, 4 nouvelles classes et un dortoir de 24 lits dans une aile en retour d'équerre au sud de l'ancien bâtiment et bientôt 3 nouvelles classes au dessus du préau. Quelques détails sur les conditions d'accueil avant les travaux montrent qu'ils répondaient à une nécessité impérieuse : le principal ne disposait avant l'agrandissement que de 2 ou 3 pièces mansardées, la salle du réfectoire qui était fréquenté par plus de 80 rationnaires ne faisait que 30m<sup>2</sup> et les internes, faute de place dans les dortoirs devaient faire leur toilette dans le couloir. Les effectifs du collège passèrent ainsi de 120 élèves dont un quart de pensionnaires en 1854 à 180 en 1879, parmi lesquels 80 pensionnaires, soit 45% de l'effectif total.

Malgré ce succès indéniable, le collège n'était pas exempt de tout reproche<sup>21</sup> aux yeux d'une partie de la population locale : pour certains il apprenait moins bien à écrire aux enfants que les écoles primaires en raison d'un certain laxisme des enseignants. D'autres le suspectait de tiédeur religieuse bien que l'établissement insista dans sa communication sur la présence d'aumôneries catholique et protestante. Reproches fondés ou simple manifestation d'humeur chagrine ? A moins qu'elle ne soit représentative de certaines méfiances d'origine plus politique, celles par exemple de conservateurs attachés à la politique d'ordre moral et à l'enseignement congréganiste, qui se méfiaient de toute institution non contrôlée par l'église ou bien encore de républicains radicaux ou socialistes dont les positions purent s'afficher plus librement à partir de 1870, pour lesquels l'école primaire laïque et gratuite, vouée à l'apprentissage des savoirs utiles, devrait rassembler tous les enfants de France pour fonder sur des bases solides une nation républicaine et patriote? Quel que soit les raisons de ces critiques, A. Boudin, le nouveau principal qui prit ses fonctions en 1874, soucieux de la bonne image de son établissement, insista auprès de ses subordonnés sur la nécessité du respect de la discipline, de la ponctualité et de l'attention qui devait être portée à la qualité de l'écriture, mais aussi de l'accompagnement des internes aux offices religieux du dimanche.

## **II) L'évolution de l'organisation scolaire de 1880 à 1960**

### **1) La première offensive de l'enseignement public et laïc : mise en place du « système Ferry » à Honfleur**

Le début des années 1880 marqua un tournant dans le développement scolaire de la ville. Sous l'impulsion de Jules Ferry, les Républicains qui détenaient désormais tous les pouvoirs au sein de l'appareil d'Etat entreprirent d'importantes réformes scolaires qui amenèrent les municipalités successives à un gros effort de construction pour adapter les équipements aux exigences d'un enseignement de masse dans le primaire. Parallèlement, l'effort de la commune se poursuivit en faveur du secondaire.

---

<sup>21</sup> Registre des conseils d'enseignement présidés par A. Boudin

Cette poussée scolaire s'inscrit dans un contexte de lutte politique à l'échelon local, ponctuée de crises, entre les tenants de l'école laïque et ceux des écoles congréganistes qui dura jusqu' au début du XX<sup>e</sup> siècle.

*Le triomphe de l'école laïque dans les écoles communales primaires et maternelles*

Le changement de contexte est très perceptible dans la manière dont se déroulèrent à la charnière des années 80-90 les traditionnelles remises des prix au terme de l'année scolaire, la deuxième semaine de juillet (les grandes vacances sont alors fixées de la fin juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre). Le maire, M. Chasles nommé en 1879 après la démission de M. Luard, était un républicain convaincu qui entendait afficher son adhésion aux réformes du gouvernement et par là même, marquer sa différence par rapport à M. Luard qui avait présidé aux destinées de la ville pendant près de 27 ans (de 1852 à 1879) et restait, dans l'opposition, membre du conseil municipal. M. Chasles tint à affirmer avec force les convictions qui l'animaient lors des remises de prix. Dans le discours qu'il prononça lors de la première remise de prix de la nouvelle école de la rue de la République, ouverte à la rentrée d'octobre 1880, il se félicita du succès remporté auprès des parents de cette « œuvre du conseil municipal républicain ». Ce succès, c'était effectivement bien celui d'une politique portée par la majorité républicaine depuis 1878 qui consistait à faire pièce à l'enseignement congréganiste en réunissant au sein d'une même école entièrement laïque les enfants issus des deux quartiers de Saint Léonard et de Sainte Catherine. Cette première grande offensive des partisans de l'école laïque avait été favorisée par les difficultés que les deux écoles de frères éprouvaient pour faire face aux besoins de scolarisation des garçons. Les locaux dont ils disposaient étaient insuffisants, à la fois trop petits et médiocrement entretenus (224 enfants solarisés dans trois classes rue Barbel, et 168 rue Bosquet) et ils éprouvaient des difficultés à recruter des enseignants correctement formés. Le prétexte avait été offert par une réclamation du conseil de fabrique de Saint Léonard auprès de la commune. Les fabriciens exigeaient des réparations pour l'école des frères de la rue Bosquet, rappelant au maire que les locaux leur appartenaient et étaient seulement prêtés à la ville. Les Républicains y virent une forme de chantage qui mettait la commune à la merci des Catholiques. Ils soutinrent l'idée d'une nouvelle école qui serait communale et laïque plutôt que les projets d'Alfred Luard qui visait à agrandir et réparer les écoles des Frères<sup>22</sup>. Une opportunité foncière, la vente de l'hôtel Victoire, favorisa la concrétisation du projet. Par sa situation au niveau du carrefour de la rue de la République (axe médian de la ville de part et d'autre duquel se répartissent les deux quartiers) et de la rue Cachin ( destinée à désenclaver le quartier Saint Léonard), la nouvelle école permettrait de réaliser dans l'espace social honfleurais l'idéal républicain de l'unité nationale. La première année scolaire 1880-1881 fut un succès. Les demandes d'inscriptions affluèrent au détriment de l'école des frères de la rue Barbel qui restait seule en concurrence après la fermeture de l'école de la rue Bosquet. La commission municipale des écoles, dans un rapport extrêmement défavorable à l'école des Frères de la rue Barbel, demanda à la municipalité de pourvoir pour la rentrée d'octobre 1881 à leur remplacement par des instituteurs laïcs.

Au delà des convictions républicaines de la municipalité et de la majorité des conseillers, l'évolution de l'organisation scolaire fut précipitée par les pressions des

---

<sup>22</sup> Alain Dorey, *Naissance d'une école* in Bulle-Tin n°36

autorités publiques : dans une des lettres adressées au premier magistrat de la commune, le sous préfet lui conseillait d'ouvrir une deuxième salle d'asile. Parmi les arguments avancés, en dehors des effectifs qui lui paraissaient trop élevés pour la salle de la rue de la République, s'ajoutait le souci de régulariser l'âge d'inscription des enfants en primaire (beaucoup s'y faisaient admettre avant l'âge légal, faute de place en maternelle), et de nommer une directrice laïque. La nouvelle école maternelle s'ouvrit rue Gambetta en 1888. Elle fut couplée avec une école primaire de filles.

L'exclusion totale des enseignants congréganistes des écoles communales publiques fut rapide. Après la laïcisation de l'école des garçons, celle de l'école des filles, rue aux Chats, s'effectua en 1888.

La commune était ainsi libérée du poids de la rémunération des enseignants puisque l'Etat avait décidé de prendre à sa charge celle des instituteurs laïcs formés dans les écoles normales mais elle dut désormais amortir les emprunts contractés pour la construction et l'agrandissement des écoles et pourvoir à l'entretien courant de tous les bâtiments des établissements publics qui avaient en quelques années pris beaucoup d'importance !

Le nouvel « organigramme » scolaire de l'enseignement primaire à Honfleur (obligatoire de 6 à 13 ans depuis la loi Ferry de 1881), qui en découla, allait durer jusqu'en 1909.

La ville possédait six écoles communales (deux écoles primaires de garçons, rue Barbel et rue de la République, deux écoles de filles, rue aux Chats et rue Gambetta et deux écoles maternelles, rue Gambetta et rue de la République). Les « états » de l'enseignement primaire établi à partir de 1883 permettent de considérer que la totalité des enfants de sept à quinze ans était désormais scolarisée, ce qui ne signifie pas encore une fréquentation régulière et encore moins que tous réalisaient la totalité du cursus au cours des sept années d'obligation scolaire.

L'esprit républicain de la majorité municipale se traduisit aussi par la création en mai 1881 d'une caisse des écoles pour l'enseignement primaire, suivant en cela plusieurs villes plus importantes du département (la loi donnant naissance à cette institution datait cependant de 1865 !) Son administration fut confiée au comité de la société de la caisse des écoles. Elle reçut des subventions de la ville mais put également disposer de fonds propres constitués par les cotisations des sociétaires, à raison de 5 F minimum par membre et par an. L'argent ainsi collecté était destiné à apporter des secours en fournitures scolaires, vêtements et aliments (provenant du « fourneau économique » municipal) aux élèves des écoles primaires et de la salle d'asile dont les familles étaient reconnues comme indigentes.

### *L'influence maintenue de l'école privée*

A partir de 1888, les congrégations virent leur champ d'action limité à la sphère de l'école privée, dite libre. A Honfleur, n'ayant pas ouvert d'établissement de ce type, les frères des écoles chrétiennes disparurent du « paysage scolaire ». L'enseignement congréganiste se maintint seulement pour les filles : les sœurs de Saint Aubin, établies dans le pensionnat de la rue Pestel développèrent leur établissement après leur éviction de l'école communale de la rue aux Chats, n'hésitant pas pour les sections supérieures à recourir aux services de professeurs du collège ; les sœurs Augustines, firent de même rue Boulard.

Au delà du certificat d'études, les jeunes filles pouvaient également préparer le brevet élémentaire et le brevet spécial dans une école privée laïque établie rue Brûlée que la commune subventionnait à cette fin.

Tableau des effectifs des enfants scolarisés de 7 à 13 ans en 1883. (Effectif scolarisable en primaire : 587 garçons et 646 filles)

<b>Garçons</b>	<b>565</b>	<b>Filles</b>	<b>634</b>
Ecole laïque de la rue de la république	248	Ecole communale de la rue aux Chats	231
Ecole de la rue Barbel	195	<b>Couvent des Augustines**</b>	<b>204</b>
Collège communal	88	<i>Dont Pensionnat</i>	29
<i>Ecole de l'hôpital</i>	8	<i>Ecole payante</i>	50
Ecole maternelle*	26	<i>Gratuite</i>	112
		<i>Orphelinat</i>	13
		<b>Pensionnat du Sacré Cœur</b>	<b>77</b>
		<b>Pensionnat de Mlle Fessard</b>	<b>48</b>
		<b>Pensionnat de Mlle Daubroche</b>	<b>45</b>
		<b>Ecole de l'Hospice</b>	<b>4</b>
		Ecole maternelle	25
*enfants ayant sept ans révolus			
** Les écoles privées sont en caractère gras			

### *Le développement de l'enseignement secondaire municipal*

Si on peut considérer que la commune n'avait fait que remplir ses obligations en matière d'enseignement primaire – avec une célérité qui tient à son adhésion aux principes nouveaux, elle les dépassa largement pour l'enseignement secondaire, ce qui révèle l'influence des professions libérales, des négociants et autres notables au sein du conseil municipal. Les effectifs scolarisés continuant de progresser et les exigences des parents étant plus grandes, il fallut de nouveau procéder à des agrandissements et à une modernisation des équipements. L'entreprise aboutit en 1888 avec la construction, le long de la rue l'Homme de bois et dans le prolongement de l'immeuble qui avait été édifié sous le Second Empire, d'un grand bâtiment de trois étages pour le réfectoire et l'internat ainsi que de nouvelles salles de classe dans une aile nouvelle en retour d'angle à son extrémité sud. Les pièces affectées antérieurement à l'internat devenant également des salles de classe, le collège fut ainsi doté de moyens matériels à la hauteur de ses besoins. Sa fréquentation fut portée à son apogée vers 1900, toujours sous la houlette d'A. Boudin qui prit sa retraite deux ans après, au terme d'une carrière assez exceptionnelle. Cet agrégé de Mathématiques qui avait gravi tous les échelons de la carrière enseignante au sein de l'établissement, était devenu à cette date une personnalité influente à travers sa participation à de nombreuses associations locales. Le collège comptait alors environ 220 élèves dont une moitié de pensionnaires issus d'une aire de recrutement très vaste, englobant tout le nord Pays d'Auge et le Lieuvin. En effet, le collège de Honfleur était alors, avec celui de Lisieux, les seuls établissements d'enseignement secondaire public du Pays d'Auge

conduisant les élèves jusqu'au baccalauréat. Le successeur de M. Boudin, M. Courtois, eut la charge d'adapter les structures pédagogiques du collège aux réformes que lancèrent les républicains radicaux après l'affaire Dreyfus afin d'élargir le recrutement de l'enseignement secondaire. La loi adoptée par la chambre des députés en 1902 transforma l'enseignement spécial en enseignement moderne. Elle mit en place une organisation nouvelle des études pour le 1<sup>er</sup> et second cycle. A partir de la seconde, quatre sections s'ouvraient désormais théoriquement aux élèves: A (latin-grec), B (latin-langues vivantes), C (latin-sciences) et D (langues vivantes- sciences) Mais, compte tenu des effectifs assez faibles du collège, le principal dut opérer des regroupements dont la configuration varia d'une année à l'autre en fonction du nombre des élèves de chaque promotion. Pour obvier à la disparition de l'enseignement spécial, plus utile à la formation du personnel administratif des entreprises locales ou de leurs dirigeants eux-mêmes que la nouvelle filière D qui dispensait une formation jugée trop générale, l'établissement ouvrit à la rentrée de 1903 une section commerciale, plus professionnelle que l'ancien enseignement spécial (qu'on pourrait assimiler aujourd'hui à l'enseignement technique). Elle prépara en deux ans après la 5<sup>e</sup> aux certificats de sténographie et de dactylographie.

## **2) L'évolution des structures et des conditions d'enseignement à Honfleur, de l'offensive anticléricale du début du 20<sup>e</sup> siècle au début des années 1950.**

### *L'enseignement privé après la dernière offensive anticléricale*

La loi de 1904 interdisant aux congrégations religieuses d'enseigner mit un terme à la phase de transition commencée avec la loi Goblet de 1886. Elle amena d'importantes restructurations génératrices de tensions au sein de la population qui était très partagée sur cette politique anticléricale des Républicains, et de difficultés pour la commune qui dut faire face à un nouvel afflux d'élèves dans les écoles publiques. Les deux écoles privées congréganistes durent fermer leurs portes, non sans avoir obtenu jusqu'en 1909 des délais, à la satisfaction du conseil municipal inquiet de devoir accueillir immédiatement dans les écoles communales les jeunes filles « orphelines » de leurs établissements. Dans le quartier Saint Léonard le problème fut facilement résolu. L'annexion de l'immeuble des sœurs Saint Aubin permit d'agrandir l'école de la rue aux Chats mais la fermeture de l'école des Augustines reporta une grosse part de ses élèves sur l'école de la rue Gambetta qui allait souffrir durablement d'une surcharge d'effectifs importante. Ce problème ne serait solutionné que beaucoup plus tard.

La disparition des congrégations porta un rude coup à l'enseignement catholique à Honfleur mais ne le fit pas disparaître pour autant. Deux ouvertures consécutives d'écoles privées de filles démontrèrent la détermination des Catholiques à maintenir leur influence dans ce secteur de la vie sociale : celle de Mlle Homberg, 11 Charrière Saint Léonard et celle de Mademoiselle Granier de Cassagnac, 9 rue des Près dans un local appartenant au curé de Sainte Catherine.

En 1930, dans un contexte d'apaisement de la lutte entre « les deux écoles », les sœurs augustines, chassées en 1909, réinvestirent le champ scolaire honfleuraux en

se portant acquéreur –sous un prête-nom puisqu’elles étaient officiellement encore interdites- de la « maison rose » au Bouloir. Elles reconstituèrent progressivement leur institution sous le nom pensionnat Notre Dame. D’abord l’enseignement primaire, dès 1930, puis le secondaire à partir de 1935 Il put conduire les jeunes filles jusqu’au brevet élémentaire, suppléant ainsi une carence du dispositif scolaire de la ville depuis la fermeture de l’école de la rue Brûlée et ce, malgré l’ouverture d’un cours complémentaire à l’école de la rue aux Chats (qui prit le nom de Georges Brodelet en 1929) et la possibilité d’admission - en tout petit nombre- des jeunes filles au collège municipal. Cette création, jointe à la célébration en grande pompe par l’évêque des 25 ans de l’école Saint Joseph (appellation, après 1918, de l’école fondée par Mlle Homberg en 1910), forte de ses 110 à 120 élèves, peut-elle être apparaître comme le signe du début d’une contre offensive de l’enseignement religieux.

### *Les débuts difficiles de l’enseignement professionnel*

Pendant tout le XIXème siècle, il n’y eut pas de véritable enseignement professionnel à Honfleur en dépit de l’importance de l’agglomération comme foyer de production industrielle. Cette situation est loin d’être exceptionnelle, la France présentant dans ce secteur de l’enseignement un retard très important par rapport aux autres grandes puissances économiques de l’époque, retard qu’elle mit beaucoup de temps à combler. Les structures de l’économie locale n’étaient pas de nature à favoriser des projets importants dans ce domaine. Chez les artisans, comme chez les pêcheurs, dominait l’idée que la formation devait s’effectuer sur le tas. Quant à l’industrie du bois qui s’était fortement développée depuis 1850, elle employait essentiellement une main d’œuvre sans qualification. Pendant longtemps le besoin de formation professionnelle dans un cadre scolaire s’était donc limité à celui de quelques agents administratifs au service de la gestion des grosses entreprises du canton ou du négoce local auquel le collège permettait de satisfaire. S’ajoutaient les cours pour adultes qui étaient dispensés le soir par des instituteurs au sein de l’école de la rue de la République.

Un changement d’attitude à l’égard de cette question de l’enseignement professionnel était cependant perceptible à la fin du XIX è et au début du XXème siècle. Quelques initiatives en témoignèrent. La commune et l’Etat les relayèrent, même si au départ elles étaient avant tout le fait de personnalités locales.

Dans le cadre du collège, l’enseignement spécial, supprimé par la réforme de 1902 fut remplacé par des cours de sténodactylographie préparant à un certificat d’aptitude professionnel. . D’autres possibilités de formation furent offertes en dehors des institutions scolaires publiques au début du siècle. Sous l’égide de la société d’ethnographie et d’art populaire, « Le Vieux Honfleur », s’était mis en place, en 1901, une école des marins de la Basse Seine. Le peintre Léon Leclerc, secrétaire général de la société, fut l’artisan zélé de cette création. Issu d’une famille de gens de mer, il connaissait les insuffisances de la formation technique des pêcheurs honfleurais. L’école fut reconnue par l’Etat en 1909. Deux heures de cours étaient assurées chaque jour : une se rapportant directement aux métiers de la mer (étude du compas, matelotage, structure et gréements des navires, sauvetage....) et une autre de culture générale. L’école préparait aux différents examens de recrutement de la marine (guetteur sémaphorique, pilote –lamaneur) ainsi qu’au certificat d’aptitude à la pêche. Elle était installée au centre même du quartier maritime, dans les salons d’un armateur du XVIIIème siècle, face à l’ancienne grève que



d'importants travaux de remblaiement venaient de transformer en boulevard. Deux salles avaient été aménagées, une pour les cours et une autre pour les réunions générales qui servait également de musée. En 1909, 76 élèves suivaient les formations proposées.

C'est aussi au peintre Léon Leclerc que revint l'initiative de la création d'une école municipale de dessin à finalité professionnelle. Les cours étaient donnés le soir dans une salle située dans les annexes du Théâtre municipal, au dessous de celle de l'Union des travailleurs.

En 1919, la loi Astier conduisit la commune à organiser des cours professionnels rendus obligatoires pour les apprentis jusqu'à 18 ans. Pour répondre à cette injonction de l'Etat, la municipalité et la Chambre de commerce patronnèrent en 1924 la création d'une association appelée chambre d'apprentissage, destinée à dispenser des cours professionnels permettant aux jeunes ouvriers d'acquérir, en plus du savoir faire pratique qu'apportait l'entreprise dans laquelle ils travaillaient, des éléments de connaissance plus théoriques ainsi qu'une formation complémentaire en français et en calcul.

Les débuts furent modestes. Les cours scindés en trois cycles n'étaient encore suivis en 1929 que par 45 élèves dont 15 filles, effectif très inférieur au potentiel de jeunes susceptibles de bénéficier de ces formations. Lors de son dernier conseil d'administration, le président de l'association, M. Lefort, dressait un constat amer<sup>23</sup> : peu de matériel, pas de locaux spécifiques et peu d'intérêt de la part du milieu patronal. La Chambre de Commerce qui touchait la taxe d'apprentissage récemment instituée et aidait financièrement les autres œuvres d'enseignement technique de la ville (école des marins ou cercle dactylographique constitué après la Grande Guerre), fut rapidement sollicitée pour organiser une gestion commune. Elle permettrait de mettre fin à l'émiettement des structures de formation dommageable à l'efficacité, notamment en regroupant tous les élèves pour les cours de culture générale.

En 1931, le regroupement attendu s'opéra dans un cours d'enseignement technique sous la houlette de la chambre de commerce dont le secrétaire général, M. Pain, fut nommé directeur des études. Par le décret du 7 décembre 1933, il prit le nom d'école de perfectionnement et de préapprentissage. Il restait à donner à son enseignement la diversité et la qualité requise afin que les diplômes délivrés ne fussent plus, comme cela avait été parfois le cas, de complaisance, eu égard aux modestes moyens dont on disposait pour former les apprentis à Honfleur.... M. Sébire, l'inspecteur de l'enseignement technique, exigea un véritable apprentissage manuel au delà de la formation théorique et technique qui était jusqu'à présent délivrée par les instituteurs issus du primaire<sup>24</sup>. Pour se conformer à cette demande, l'école se dota d'ateliers situés dans l'ancien bâtiment qui servait de salle de machines à l'usine électrique, près de la gare.

La remise des prix et des diplômes qui avait lieu tous les ans dans la salle du Petit Casino revêtit en novembre 1934 une solennité particulière. Ce fut l'occasion pour le président d'honneur de la cérémonie, le conseiller général, le Dr Debeyre, de se féliciter de la nouvelle organisation des cours et de la tenue pour la première fois à Honfleur (seule ville du Calvados après Caen à avoir eu le droit de l'organiser) de l'examen du CAP que les 15 candidats présentés ont passé avec succès.

---

<sup>23</sup> Archives de la chambre de commerce du Pays d'Auge

<sup>24</sup> L'enseignement qui était dispensé jusqu'au changement de statut devait s'apparenter au cours pour adultes donné dans l'école communale de la rue de la république avant la guerre 1914-18.

Les effectifs de l'école progressèrent alors très rapidement : il y avait 135 élèves en 1937, 57 jeunes gens et 78 jeunes filles. La prédominance des filles s'expliquant par l'ouverture d'un cours de couture. Par ailleurs, 15 des 135 élèves étaient des élèves scolarisés en cours complémentaire à l'école primaire de la rue de la République. Ils bénéficiaient de 15 heures d'atelier par semaine destinées à faciliter leur insertion professionnelle. Cette présence des élèves du cours complémentaire de garçons marquait le début d'un processus qui tendait à développer la formation professionnelle dans le cadre scolaire<sup>25</sup>. Cette préparation en deux ans était proposée aux élèves des cours complémentaires à partir de la deuxième année. Un ouvrier instructeur fut recruté par la ville pour compléter l'équipe éducative de l'école d'apprentissage. En novembre 1941, le conseil municipal ajouta un atelier école pour filles rattaché à l'école Brodelet et fit recruter une institutrice spécialisée connaissant les travaux d'activités manuelles, couture, lingerie, mode, repassage et cuisine. Il s'agissait d'occuper utilement les nombreuses jeunes filles de 14 à 18ans qui n'avaient pas d'emploi.

Les effectifs de l'école d'apprentissage de la chambre de commerce progressèrent pendant le régime de Vichy en liaison avec cette question du chômage des jeunes qui sonnait comme un défi aux chantres de la Révolution Nationale. Une nouvelle section, dite centre de formation professionnelle, fut ainsi ouverte dès 1940 à l'instigation du gouvernement pour recevoir les jeunes gens sans emploi. De même les élèves de la section professionnelle du cours complémentaire augmentèrent dans une très forte proportion, le prolongement de la scolarisation en primaire étant aussi un moyen d'éviter la poussée du chômage. On chercha à évaluer la portée de ces efforts. En 1941, ils apparaissaient encore assez décevants. Le secrétaire général de la chambre de commerce, M. Pain, estimait que sur les 633 jeunes gens et jeunes filles de 14 à 18 ans, seuls 303 étaient rattachés à une structure de formation professionnelle et 47 étaient encore étudiants. 283 se trouvaient donc sans qualification pour faire face à une offre d'emploi déprimée. Après la seconde guerre mondiale, l'école d'apprentissage put conserver son statut paritaire en dépit de la loi de 1949<sup>26</sup> qui encourageait, sans la rendre obligatoire, la transformation des écoles professionnelles en centre d'apprentissage entièrement public. La chambre de commerce obtint de la ville qu'elle augmentât sa contribution au financement du pré-apprentissage<sup>27</sup> dans le cadre des ateliers-écoles annexés au cours complémentaire: plus de 100 élèves y participaient désormais régulièrement, à raison de 30 heures par semaine. Un nouvel atelier de 80m<sup>2</sup> pour la menuiserie, vint s'ajouter au 160m<sup>2</sup> dont l'école disposait depuis 1934.

L'unification de l'enseignement professionnel resta incomplète. L'école d'apprentissage des marins (nom officiel depuis 1942 même si l'ancien nom d'école des marins de la Baie de Seine, continua d'être utilisé) conservait en fait son autonomie et survivait difficilement, ballottée d'un local à un autre au gré des disponibilités des administrations<sup>28</sup>. Le syndicat des marins ne cessait de dénoncer la médiocrité des aides accordées à leur école au regard des taxes qu'ils acquittaient au profit de la collectivité, la municipalité répondait qu'elle ne relevait pas de sa

---

<sup>25</sup> Application du décret de juin 1934, ratifié en août 1936. Dans le même temps, l'obligation scolaire était portée à 14 ans.

<sup>26</sup> L'assemblée consulaire de Honfleur, à l'instar de celles des autres CCI avait voté en 1947 et 1948 des motions condamnant le projet d'étatisation de l'enseignement technique.

<sup>27</sup> Celle-ci était abondée en recettes pour la ville par une subvention de l'Etat, ce qui limitait fortement le coût réel de la formation professionnelle pour le budget municipal.

<sup>28</sup> Son local de boulevard Charles V avait été occupé par les Allemands pendant la seconde guerre mondiale et ne lui avait pas été rendu.

responsabilité directe... Par ailleurs, la préparation scolaire au CAP de sténodactylographie, pouvait depuis 1940 s'effectuer dans un cours privé dirigé par Monsieur Lelandais<sup>29</sup>, rue Jean Denis. A partir de 1950 ce cours prit plus d'importance. Les cours avaient lieu tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche de 13h 30 à 16 h et de 18 h 15 à 20 h. Il s'ajoutait ainsi aux possibilités de formation offertes par l'école de la chambre de commerce.

Enfin, une école municipale de musique fut fondée en 1953. Elle s'installa dans une salle du bâtiment de l'ancienne école primaire de filles de la rue Gambetta (désaffectée depuis de nombreuses années). W. Wagner en devint le directeur. C'était une personnalité bien connue des Honfleurais qui dirigeait depuis plusieurs années la société Philharmonique, le Patronage Pierre Berthelot ainsi que l'ensemble symphonique.

### *Une stabilité relative des structures scolaires communales dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle*

Le dispositif scolaire communal dans les différents ordres de l'enseignement général, ne subit que quelques retouches jusqu'à la fin des années cinquante. La stabilité démographique de la ville et l'absence de remise en cause du « système Ferry » au sommet de l'Etat conjuguèrent leurs effets pour assurer une relative stabilité aux structures de l'enseignement public à Honfleur.

Les locaux de l'école de la rue Gambetta qui étaient selon les propos même du président de la commission des écoles dans un état déplorable, furent abandonnés par étapes, de 1927 à 1934 au profit de ceux de l'ancienne école des Augustines, rue Albert 1<sup>er</sup> (la rue Boulard avait été débaptisée en l'honneur du roi des Belges dont les troupes ont été accueillies à Honfleur après sa capitulation en août 1914). Le transfert des classes primaires nécessita des travaux importants car le bâtiment des Augustines ne disposait que d'une grande salle par étage. Il fallut diviser le deuxième et troisième étage en trois pièces chacun et créer une galerie de circulation en extérieur pour permettre aux élèves de se rendre dans leurs classes respectives. En même temps la ville entreprit la rénovation de l'école maternelle qui fut dotée d'une façade dans le style art déco. Par ailleurs, l'école primaire de la rue de la République qui était passée de 6 à 8 classes entre 1900 et 1927, dut être encore agrandie par l'adjonction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les classes complémentaires dont la fréquentation commença à s'étoffer. Le phénomène allait s'accélérer après la loi de 1936 portant l'obligation scolaire à 14 ans. De plus en plus l'enseignement qui y était dispensé se rapprochait de celui des premiers cycles du collège.

A la fin des années 20, la municipalité dut faire face également à une crise de recrutement du collège communal, auquel une délibération du conseil municipal avait donné le nom d'Albert Sorel en 1924. D'après les rapports du principal, Monsieur Parret, l'état des locaux faisait fuir les parents qui venaient avec l'intention d'y inscrire leurs enfants. Les autorités académiques s'émurent de la situation et firent de la modernisation du vieux collège une condition du maintien du contrat qui liait la ville à l'Etat. En 1927, l'électricité fut installée mais cela ne pouvait suffire. Les sanitaires, le chauffage, une partie des huisseries étaient à refaire. Il fallut toute la force de conviction du maire, le docteur Bréhier, ancien élève de cet établissement, et de son

---

<sup>29</sup> M Lelandais continua de donner parallèlement des cours du soir au centre d'apprentissage comme il le faisait depuis la création des cours d'enseignement technique

adjoint, M. Bernier, président de la commission des écoles, pour obtenir l'adhésion du conseil municipal au projet. L'adjoint au maire stigmatisa avec beaucoup de force ses réticences : « ..si vous n'acceptez pas sa remise en état et son amélioration vous saboterez la plus belle victoire qui ait été remportée par un parti politique, je veux dire la gratuité de l'enseignement secondaire. En refusant les crédits, vous empêcherez de nombreux enfants de la classe ouvrière honfleuraise de profiter des bienfaits de l'enseignement secondaire gratuit ». Un budget de 500 000 F fut finalement voté, couvert à 50% par une subvention de l'Etat et pour les 50% restant, par un emprunt. L'argument qui consistait à mettre en avant les intérêts de la classe ouvrière mérite d'être signalé car il témoigne d'une évolution dans la perception de rôle l'enseignement secondaire longtemps considéré comme un ordre d'enseignement exclusivement réservé à la bourgeoisie et accessoirement à la petite bourgeoisie, ce que ne confirme d'ailleurs que partiellement le recrutement de l'établissement depuis sa fondation. Le nombre des internes n'en resta pas moins limité. Une lente introduction des filles permit de maintenir les effectifs à un niveau tolérable. Pendant la seconde guerre mondiale, les locaux du collège furent réquisitionnés par l'organisation Todt, obligeant la ville à transférer les classes dans la grande villa construite au Canteloup à la fin du XIXème siècle par Axel Ullern, l'un des grands patrons de l'industrie du bois.

En dépit d'une situation matérielle souvent médiocre, l'après guerre ne permit pas à la commune de beaucoup investir dans la réhabilitation des bâtiments scolaires. La priorité de l'Etat allait à la reconstruction et il était difficile d'obtenir des aides publiques pour une ville qui avait été épargnée par les bombardements.

Sous l'empire des nécessités, la ville décida cependant en 1953<sup>30</sup> de construire une nouvelle école communale de filles sur le cours de la République en remplacement de celle de la rue au Chats. La vétusté, l'exiguïté des locaux et des cours de récréation de l'école Brodelet avaient rendu cette opération indispensable. La ville en profita pour apporter une réponse partielle à la crise du logement qui sévissait alors et fit transformer immédiatement les surfaces libérées par le départ des élèves en 18 appartements sociaux auxquels s'ajoutèrent ceux qui avaient été libérés par les enseignants qu'on regroupa dans un nouvel immeuble construit à côté de l'école. Le nouvel établissement comprenait 7 classes primaires, 4 classes de cours complémentaires et 4 autres pour l'enseignement ménager. Le choix de son architecture marquait une rupture par rapport aux constructions scolaires antérieures. La brique était abandonnée en parement au profit de la pierre calcaire, des alignements de larges baies vitrées réduisaient considérablement la masse des murs. Constitué de deux longs blocs perpendiculaires occupant les deux côtés d'un quadrilatère à usage de cours de récréation, le groupe scolaire baptisé Henri de Régnier, s'ouvrait sur la contre allée du cours de la république par un hall spacieux. Le site d'implantations de cette nouvelle école – une friche industrielle- doit être mis en relation avec un début d'extension de l'espace urbain vers le sud de la vallée de la Claire où des lotissements de petits pavillons, encouragés par les aides de l'Etat, commençaient à accueillir des jeunes ménages honfleurais. Dans le même temps, à l'autre extrémité de la ville, vers l'Est, la construction de l'HLM des marronniers ouvrit la voie à la création d'un nouveau quartier. Les frémissements de la modernité commençaient à parcourir le vieux tissu urbain préservé des destructions de la guerre mais marqué par les stigmates de l'âge qui confinaient en certains lieux au délabrement. L'implantation des écoles devait s'adapter à cette évolution spatiale de

---

<sup>30</sup> La reconstruction est considérée comme achevée en 1952

la ville et aux attentes nouvelles des familles et des enseignants en matière d'équipements. Les grandes réformes scolaires des années 60 précipitèrent le rythme des changements.

### **III) l'organisation scolaire des années soixante à la fin du XX ème siècle**

#### **1) Un nouveau contexte**

Ave les premiers gouvernements de la Ve République s'amorcèrent des changements majeurs dans la politique scolaire de l'Etat : la France s'engagea dans une triple révolution : la massification de l'enseignement secondaire, l'école unique qui fait du secondaire le deuxième degré de l'enseignement et non un ordre d'enseignement distinct du primaire, enfin la promotion d'un enseignement technique et professionnel.

Les exigences de la réorganisation en profondeur des structures pédagogiques de l'enseignement secondaire –et par contre coup de l'enseignement primaire- amorcée par la réforme Berthoin, prolongée par les réformes Fouché et Haby, font clairement apparaître l'inadaptation des équipements scolaires honfleurais que la municipalité Delange avait commencés timidement à moderniser dans les années 50. Ces réformes étaient par ailleurs grosses de menaces pour le maintien de certains types d'enseignement qui attiraient à Honfleur un nombre trop réduit d'élèves, comme celui deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Cette volonté de transformation des structures d'éducation programmée par l'Etat, fut vigoureusement relayée à Honfleur, à partir de 1971, par la mise en oeuvre d'une politique ambitieuse impulsée par une nouvelle municipalité dirigée par M. Liabastre, non seulement de modernisation des infrastructures et des équipements, mais aussi d'expansion spatiale. Les ambitions affichées voulaient naturellement marquer la différence que représentait la nouvelle équipe par rapport à l'immobilisme qui avait été dénoncé chez la précédente. Elles procédaient également des conclusions des études prospectives réalisées dans le cadre de la préparation du schéma d'aménagement de la Basse Seine qui annonçaient pour Honfleur une vigoureuse croissance démographique. Dans le domaine scolaire cette ambition pouvait être favorisée par les aides financières importantes que l'Etat avait prévues pour développer les capacités d'accueil des établissements scolaires.

Plus que d'une réhabilitation des bâtiments scolaires existants, il s'agissait de doter la ville de nouveaux équipements et de hisser ses infrastructures éducatives au rang de celles d'une ville moyenne (ambition que l'on retrouve dans le secteur hospitalier ainsi que dans celui des transports en commun à la même époque). Or, de croissance démographique il n'y en eut point, la population de la ville et du canton se maintenant avec peine, au fil des recensements, autour de 15 000 habitants (seul exemple de stagnation de longue durée sur le littoral du Calvados). Le seul point positif restant la structure par âge de la population qui demeurait très jeune grâce au maintien d'une forte natalité, entretenant une pression sur les effectifs des écoles maternelles et primaires. Cette natalité, en dépit de sa vigueur, était cependant incapable de compenser un solde migratoire fortement déficitaire au niveau de la ville et de son canton en raison du problème des débouchés professionnels dans un bassin d'emploi en stagnation, dominé par des industries de main d'œuvre non

qualifiée. Dans ce contexte, le défi était d'autant plus difficile à relever que l'administration de l'Education Nationale, de plus en plus éprise de rationalité et d'équité dans la distribution de ses moyens, ne pouvait entendre des arguments reposant sur le pari de la croissance que contredisaient les données immédiates de l'observation. La municipalité conduite par M. Liabastre s'enferma donc dans une sorte de « guerre de tranchées » pour défendre les acquis scolaires, prête à exploiter les moindres opportunités pour effectuer une percée en direction des buts à atteindre, jouant pour cela des appuis politiques que pouvaient lui valoir les fonctions du maire dans les différentes instances délibératives du conseil général et du conseil régional.

## **2) Les mutations de l'enseignement secondaire et professionnel**

De 1959 à 1968, la mutation des structures pédagogiques de l'enseignement au delà du CM2 (la 7<sup>ème</sup> dans la nomenclature de l'enseignement secondaire qui conserva jusqu'en 1975 ses petites classes malgré leur suppression officielle) se réalisa pour l'essentiel dans les équipements anciens par un jeu de « chaises musicales » sur le registre de l'improvisation qui donna une impression de cacophonie...

### *Les bouleversements dans l'organisation des enseignements post primaires*

Les cours complémentaires de deux écoles primaires de garçons et de filles de la Rue de la République et du cours de la République, furent transformés en CEG (Collège d'Enseignement Général) en 1959. Les CEG avaient désormais vocation à conduire en quatre ans, jusqu'au BEPC (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) les jeunes adolescents et adolescentes qui ne fréquentaient pas le collège d'enseignement secondaire. En 1965, après d'importants travaux d'agrandissement, les garçons furent regroupés au « Bruit d'Ailes », rue Dubourg ( l'immeuble n'avait jusqu'à cette date qu'un rôle d'annexe de l'école primaire de la rue de la République). L'école prit le nom d'Henri Caubrière en hommage au maire adjoint récemment décédé. M. Bénard, le directeur de l'école primaire de garçons de la rue de la République continua d'en assurer la direction.. Quant aux filles, elles restèrent à l'école Henri de Régner sous la direction de Madame Mesnager. Dans le même temps, les classes de premier cycle du collège Albert Sorel furent séparées institutionnellement du second cycle qui devint à partir de 1964 le Lycée. Le CES ainsi créé demeura dans les locaux du lycée et resta placé sous la responsabilité du Proviseur. Ses classes se distinguaient de celles de CEG en ce qu'elles étaient mixtes, que l'enseignement du latin et d'une seconde langue vivante – l'Allemand- y étaient dispensés et que l'objectif était avant tout de conduire les élèves au baccalauréat et non au BEPC qui ne bénéficiait d'aucune préparation particulière. L'unification des deux types de collèges qui mit fin aux deux ordres d'enseignement hérités de la IIIe République s'opéra brutalement en 1969 dans un certain désordre. La décision gouvernementale avait pris au dépourvu la municipalité Delange qui dénonça l'imprévoyance de l'Etat qui ne donnait pas la possibilité aux communes de faire face aux besoins matériels nécessaires à la mise en œuvre des réformes. Le regroupement des élèves des CEG s'effectua, pour les classes allant de la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup> au groupe Henri de Régner tandis que les classes de 3<sup>ème</sup> étaient installées rue de l'Homme de Bois avec le Lycée. Les classes de transition (anciennes classes de fin d'études primaires supprimées), de même que les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pratique, trouvèrent un hébergement dans des

préfabriqués et des salles du Bouloir que la ville acheta en hâte, profitant de l'opportunité de sa mise en vente par la congrégation de Notre Dame. Lorsque la SES fut créée, on l'installa dans deux classes de l'école primaire de la rue Barbel. Le proviseur du Lycée qui assumait aussi la direction du CES, se trouvait ainsi à la tête d'un ensemble scolaire regroupant 950 élèves, éclaté sur 4 sites, avec la nécessité d'assurer l'amalgame de personnels enseignants issus de deux familles de recrutement (le primaire et le secondaire) qui ne s'appréciaient guère... Le mécontentement des enseignants ne tarda pas à se manifester. Par l'intermédiaire de leur responsables syndicaux, ils firent paraître dans l'indépendant honfleurais une lettre ouverte dénonçant une situation inacceptable.

### *La restructuration géographique du secondaire par la municipalité Liabastre*

La situation ainsi créée ne pouvait qu'être provisoire. La municipalité Liabastre qui avait hérité d'une réforme engagée à Honfleur dans la précipitation, trancha le problème en décidant la construction d'un nouvel édifice moderne à la fabrication standardisée, de type CES 900, que l'Etat proposait à cette époque aux communes. On décida de l'implanter sur « le plateau » de Gonneville où la municipalité venait d'acquérir les terres de plusieurs exploitations agricoles et obtenir de la commune de Gonneville une rectification de frontière communale intégrant ses acquisitions foncières dans le territoire de Honfleur. Le site, qui devait dans les plans de la municipalité devenir la ville neuve, était à cette date encore vierge de construction. Les élèves et les enseignants n'eurent au début comme voisinage que de paisibles ruminants. Du moins le nouveau CES était-il proche du quartier du Canteloup où une importante opération de construction de HLM dans le prolongement de la « barre » des Marronniers » allait concentrer près quart de la population de la commune.

Le lycée Albert Sorel ayant des effectifs trop réduits pour envisager qu'il resta dans une structure autonome, devint l'hôte du collège qui prit le nom d'Alphonse Allais. Le changement de locaux s'effectua en pleine année scolaire dans un climat d'inquiétude et de tensions au sein du corps enseignant, pendant les vacances de la Toussaint 1976. Outre le moment choisi, commandé par la nécessité de réaliser des travaux dans l'ancien établissement pour accueillir dès la rentrée de septembre 1977 les enfants de l'école primaire de la rue Albert 1er et de la rue Barbel, c'était la crainte de voir disparaître le lycée qui nourrissait le malaise. Les enseignants et les parents pensaient que le rectorat préparait avec la municipalité un regroupement des classes de second cycle du lycée Albert Sorel avec celles du lycée A. Maurois de Deauville. Si le projet existait à l'évidence du côté du rectorat de Caen, celui-ci se heurtait en réalité à l'opposition du maire d'Honfleur qui mit en œuvre une stratégie de survie mal comprise par les enseignants du secondaire. Celui-ci entendait maintenir le statut municipal du Lycée et le faire héberger par le collège. Les enseignements du SGEN l'analysait comme une manœuvre de couverture ayant pour but d'abandonner le second cycle du secondaire à Deauville en échange d'un développement de l'enseignement professionnel destiné à alimenter les entreprises locales en main d'œuvre qualifiée peu coûteuse. La municipalité mit en œuvre son projet. Le député- maire de Deauville, Michel d'Ornano, devenu ministre en 1974, appuya cette solution à la quelle se rallia finalement le rectorat. En fait, chacun des partenaires trouvait son compte dans la solution adoptée. Le maintien d'une gestion

municipale<sup>31</sup> exemptait l'Etat d'une grande partie des dépenses d'entretien et d'investissement et le regroupement des deux structures d'enseignement diminuait pour la ville le coût global de l'entretien des locaux. En outre, l'Etat économisait en fonctionnement, les rémunérations d'un principal et de son adjoint en laissant la direction du collège au Proviseur du Lycée. La charge financière qui résultait de cette opération pour la commune d'Honfleur, était aussitôt allégée par l'octroi d'une subvention du ministère et par un transfert de compétence de l'entretien des équipements et du fonctionnement des deux établissements au SIVOM de Honfleur. Celui-ci, récemment créé, intégrait l'ensemble des communes du canton désormais mises à contribution à proportion du nombre de leurs enfants scolarisés dans les établissements du secondaire.

### *La réorganisation de l'enseignement professionnel*

Elle s'opéra plus lentement, du fait d'une certaine lenteur dans la mise en œuvre des réformes et de la plus grande difficulté à obtenir des subventions pour résoudre les importants problèmes matériels qui se posaient.

Les réformes permirent de transformer des structures obsolètes, figées depuis le début des années cinquante. La préparation scolaire aux CAP du secteur industriel qui s'effectuait au centre d'apprentissage, forma à partir de 1962 un collège d'enseignement technique, annexe du lycée d'enseignement professionnel et technique Paul Cornu de Lisieux. Les cours de perfectionnement des apprentis et les cours de commerce continuèrent cependant d'être gérés par la Chambre de Commerce. En 1979, le CET acquit son autonomie et prit la dénomination de lycée d'enseignement professionnel. Les formations tertiaires (comptabilité, secrétariat) furent délocalisées à Trouville. Les nouveaux statuts avaient permis de transférer à l'Etat l'ensemble des frais d'entretien et de fonctionnement de l'établissement, jusqu'à ce que ce dernier les rétrocéda à la région en 1986, en application de la loi de décentralisation votée en 1982. C'est cette année là que le LEP s'installa sur le plateau de Gonnevillle dans des locaux tout neufs et fonctionnels, à l'architecture bien intégrée dans l'environnement paysager, témoignant de la volonté de donner à la formation professionnelle, longtemps considérée comme la parente pauvre de l'enseignement, la place indispensable qui devait lui revenir dans une société industrielle en pleine mutation. Les classes des sections tertiaires installées aux « Tamaris » à Trouville rejoignirent le site du Lycée professionnel deux ans plus tard, en 1984, où de nouvelles salles les attendaient. Honfleur disposait désormais d'un véritable pôle d'enseignement professionnel, le 3<sup>ème</sup> en importance du Pays d'Auge, après celui de Lisieux et de Dives/mer. Au cours de cette restructuration, les cours de « perfectionnement » dépendant de la chambre de commerce disparurent en dépit d'une tentative de mise en place dans les anciens locaux du quai de la gare d'une formation en mécanique automobile. La formation des apprentis fut regroupée au sein du CFA de Caen.

### **3) L'évolution des structures de l'enseignement maternel et primaire**

---

<sup>31</sup> Les professeurs du Lycée pensaient que le refus de la nationalisation du Lycée par la ville était destinée à préparer sa suppression



Les changements au niveau des structures pédagogiques furent dans ce secteur de l'enseignement, moins spectaculaires. Ils se manifestèrent d'abord, comme cela a été mentionné précédemment, par la disparition des classes de fin d'études et des classes complémentaires, réduisant le primaire à 5 années d'enseignement, du cours préparatoire au CM2. Le deuxième changement majeur fut l'introduction de la mixité. Décidée en 1962, cette mixité ne se concrétisa à Honfleur qu'en 1976 à l'occasion du redéploiement général des enfants du primaire provoqué par l'ouverture des nouvelles écoles dans le quartier du Canteloup et l'ouverture du CES 900 sur le plateau de Gonneville.

Jusqu'en 1975 les adaptations se firent, comme pour le secondaire, dans la plus grande improvisation. On dut même installer provisoirement, en 1958, une salle de classe dans l'ancien local de l'épicerie Debleds, rue Cachin, en face l'immeuble du cours complémentaire de l'école de la rue de la République dont les effectifs scolarisés excédaient ses possibilités d'accueil. L'acquisition de la belle maison bourgeoise du « Bruits d'Ailes » permit d'aménager en 1959 quatre classes où l'on s'empressa d'y établir les élèves de CM1 et CM2. Solution d'attente car dès 1965, les élèves du primaire durent retourner rue de la République pour laisser la place à ceux du CEG. Un échange filles/garçons dut également être réalisé entre l'école de la rue Albert 1<sup>er</sup> et celle de la rue Barbel (1967 ?), la cours de récréation étant trop exigüe pour les garçons rue Barbel. La réorganisation du secondaire analysée dans le chapitre précédent entraîna en 1969 le transfert des classes primaire de filles du groupe H. de Régnier à l'école Caubrière (Bruit d'Ailes). Sept ans après, la révolution de la mixité atteignit enfin Honfleur et entraîna un nouveau partage des élèves entre les établissements de la ville basse. L'école Caubrière devenait l'unité A destinée à recevoir les CP, CE1, et CE2, tandis que l'école de la rue de la République devenait l'unité B, celle des CM1 et des CM2. Dans le même temps, les écoles primaires de la rue Albert 1<sup>er</sup> et de la rue Barbel fermaient définitivement leurs portes. Leurs élèves gagnèrent l'ancien lycée désaffecté, qui est devenu l'actuelle école primaire de la rue de l'Homme de Bois. Seules les anciennes écoles maternelles échappèrent momentanément au bouleversement mais perdirent néanmoins au fil des ans une part importante de leurs effectifs et de leurs classes.

La municipalité Liabastre imprima également un rythme soutenu à la construction de nouvelles écoles dans les années 70 à 90. Il fallait non seulement s'adapter aux mutations des structures pédagogiques mais aussi faire face à la dégradation et inadaptation du bâti existant, et surtout suivre le glissement rapide de la population vers l'est et au sud-est. Au cours de cette période, dans un contexte de maintien, à l'échelle locale, d'une natalité vigoureuse, les quartiers anciens perdirent près de la moitié de leur population au profit des nouveaux quartiers où se regroupaient les jeunes ménages.

Successivement furent donc construits une école maternelle et primaire au Canteloup, respectivement de 6 et 12 classes inaugurées en même temps que le nouveau collège en octobre 1976<sup>32</sup>, puis dans le quartier du Québec au début des années 80, un groupe scolaire, qui reçut le nom de Samuel de Champlain. Enfin, la construction d'une nouvelle école maternelle à la cour Beaulieu pour 230 enfants était décidée en novembre 1993. Celle-ci fut le dernier investissement scolaire de la municipalité Liabastre. Le site choisi était emblématique du glissement de population qui s'effectuait dans la ville basse, vers le sud, l'ancien quartier Sainte Catherine étant de plus en plus investi par les résidents secondaires, les retraités et pour la partie la plus proche du Vieux Bassin, par les petits commerces liés au tourisme. Le

---

<sup>32</sup> L'école maternelle du Canteloup ouvrit cependant dès 1974 sans que la totalité des locaux soit achevée.

tissu urbain, moins serré sur le versant ouest, au sud de la vallée de la Claire, à proximité de l'école primaire de la rue Dubourg, rendait l'accès des véhicules plus aisé. La surface importante des terrains acquis par la ville permit d'aménager un grand parking avec un sens unique de circulation facilitant les arrêts aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Grâce à la proximité de l'école Caubrière, le regroupement des fratries partagées entre les deux niveaux d'enseignement pourrait être assuré. En raison de retards dans la construction, l'ouverture ne put se faire qu'en février 1995.

L'école municipale de musique fut également emportée par ce maelström des établissements scolaires. De l'ancienne école de la rue Gambetta abandonnée à la suite de la vente de l'immeuble pour construire des logements sociaux, elle passa par l'ancienne école de la rue Barbel en 1978 avant d'intégrer en 1995, pour cause de vente de ses locaux à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'ancienne école maternelle de la rue de la République libérée par l'ouverture de l'école de la cour Beaulieu.

Du côté de l'enseignement privé, l'effort d'adaptation matérielle s'était réalisé plus tôt mais il y avait urgence. Les lois scolaires adoptées au début de la V<sup>ème</sup> République étaient avantageuses pour l'enseignement privé mais l'obtention du statut d'établissement sous contrat d'association impliquait une mise aux normes des locaux qui recevaient les enfants. Là aussi on para au plus pressé pour satisfaire aux conditions exigées par l'Etat. A la rentrée de 1959 fut inauguré le bâtiment de la nouvelle école Saint Joseph, née du regroupement de l'école de la rue Charrière Saint Léonard et des petites classes du Pensionnat Notre Dame. Il avait été construit sur une parcelle appartenant à l'institution Notre Dame, chemin du « Bouloir », en face l'ancienne maison rose. Le bâtiment était d'assez médiocre facture en dépit de ses apparences modernes et se dégrada assez vite. Quand aux classes de second cycle, elles furent regroupées dans les anciennes écuries réaménagées en locaux d'enseignement. Les enseignements allaient s'y maintenir ainsi jusqu'en 2001. Menacé de devoir fermer ses classes en raison de l'inadaptation des structures d'accueil aux nouvelles normes de sécurité, l'OGEC (Organisme de gestion des écoles catholiques) acquit auprès de la ville de Honfleur pour 3,3 millions de Francs, l'immeuble désaffecté de l'école primaire de la rue de la République. L'objectif était de regrouper l'ensemble des niveaux d'études, de la maternelle à la troisième au sein d'un même groupe scolaire. Cette vente ne manqua pas de faire rejouer les vieux clivages entre partisans et adversaires des « deux écoles » sur fond de mécontentement exprimé par les présidents des associations de la ville, la municipalité n'ayant pas de salles de substitution à mettre à leur disposition pour tenir leurs réunions. 14 salles de classes y furent aménagées par une réorganisation complète de l'espace intérieur auxquelles s'ajoutèrent de nombreuses classes spécialisées (ordinateurs, biologie, musique, CDI...). Sur la façade arrière, l'architecte réalisa un grand couloir longeant l'ensemble du bâtiment afin de permettre aux élèves de changer de salle de classe sans être obligés d'en traverser (Comme dans la plupart des constructions scolaires anciennes, il n'existait pas de couloir latéral desservant les différentes classes mais un escalier central avec palier à l'étage et des classes en enfilade). Le nouvel établissement, placé ainsi au centre de gravité de la ville basse, gagnait en visibilité mais son accessibilité devenait plus difficile, face au carrefour de la rue de la République et de la rue de la Foulerie. L'école libre se privait également par ce choix de toute possibilité de développement

à moins de pouvoir annexer un jour la belle propriété mitoyenne qui s'étend jusqu'à la rue Charles et Paul Bréard..

## **La problématique scolaire à Honfleur au début du XXIème siècle et ses enjeux**

La longue phase de restructuration du tissu scolaire honfleurais précédemment décrite a permis une adaptation des écoles de la ville aux nouvelles exigences de l'enseignement contemporain et à la redistribution spatiale de la population. Sur ce dernier point, pour l'enseignement maternel et primaire, l'adéquation parfaite entre l'offre et la demande des familles est très difficile à atteindre, la distribution spatiale de la population jeune ne cessant de se modifier, au profit de la ville haute. Cependant, par le jeu des ouvertures et des fermetures de classe à chaque rentrée scolaire l'ajustement peut se réaliser, non sans provoquer quelques tensions entre parents d'élèves, autorités académiques et municipalité. L'avenir de l'école primaire de la rue l'Homme de bois paraît néanmoins compromis en raison d'une accessibilité très difficile et de cette migration des jeunes ménages déjà évoquée

Les problèmes de l'enseignement secondaire et technique se posent en termes très différents. L'avenir est encore à assurer. Les enjeux sont considérables pour la ville qui y joue en partie son statut et son influence dans le réseau urbain du nord-Pays d'Auge.

Les questions posées sont de nature différente selon les cycles mais sont toutes liées à la question cruciale de la démographie. Le nombre des élèves est nettement insuffisant pour assurer un développement efficace de l'ensemble des sites d'enseignement qui assurent la scolarisation de la 6ème au baccalauréat. L'aire de recrutement des établissements ne couvre même pas le canton, ni pour le premier cycle, ni pour le second en raison notamment du choix systématique opéré par les familles de la commune de Saint Gatien en faveur du canton de Trouville.

Ainsi, se pose d'abord la question de l'avenir du « collège Henri de Régnier » fréquenté par environ 150 élèves, de la 6ème à la 3ème, issus de la ville basse, des communes de l'ouest du canton et de celle d'Equemauville. Le rectorat refuse de reconnaître à ce site d'enseignement le statut d'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement). Il n'est encore, au sens strict, qu'une annexe du collège Alphonse Allais. De ce fait, il ne dispose pas d'une dotation spécifique en personnel d'encadrement pédagogique et administratif propre. Il doit donc être partagé avec celui dont est doté le seul établissement reconnu, le collège Alphonse Allais. Il en résulte des difficultés de fonctionnement qui pénalisent les deux sites. Or, les bâtiments qui abritent dans la ville haute le collège Alphonse Allais sont théoriquement destinés à accueillir 900 élèves. Actuellement, ils n'en reçoivent que 600 qui ne seront plus que 400 lorsque les élèves des classes du Lycée Albert Sorel disposeront de leurs propres locaux. Selon la logique gestionnaire du Rectorat, le « collège Henri de Régnier » devrait donc être fermé pour regrouper l'ensemble des élèves de premier cycle sur le plateau. Une telle décision aurait pour effet de faire disparaître l'enseignement secondaire public de la ville basse et de compromettre les possibilités de développement qui se dessinent aujourd'hui pour le Lycée. En effet, le collège privé Notre Dame qui bénéficierait certainement d'un surcroît d'inscriptions en cas de fermeture du « collège H. de Régnier », oriente de préférence ses élèves vers les institutions privées de Trouville et de Lisieux...

L'autre donnée structurelle du problème de l'enseignement secondaire à Honfleur est, en effet, la fragilité de son deuxième cycle. La situation s'est, certes, améliorée depuis l'installation en 1976 du Lycée Albert Sorel sur le plateau de Gonneville. L'objectif de conduire jusqu'au bac 80% jeunes d'une classe d'âge, a permis d'étoffer le recrutement en seconde indifférenciée tandis que la création de nouvelles options à recrutement académique (arts plastiques, APS) et d'une section d'enseignement technique (STT) ont offert la possibilité d'étendre le recrutement hors du canton. Un internat moderne de 60 places, attenant au LEP, a été construit en 1999 pour faciliter l'accueil des internes en remplacement de celui de l'ancien établissement de la rue de l'Homme de bois qui continuait d'être utilisé en dépit des distances. Les effectifs dépassant les 200 élèves depuis la fin des années 90, la menace de fermeture qui, pendant de longues années a plané sur l'établissement, est désormais dissipée.

En 2001, à l'initiative du président du Sivom, des négociations se sont engagées avec les autorités régionales et académiques afin de faire rentrer le Lycée dans le droit commun, c'est à dire lui permettre de passer d'un statut sivomal à un statut d'EPLE. Les négociations aboutissent favorablement en septembre 2003 : un Lycée polyvalent est créé par annexion au lycée général et technique du lycée professionnel sous la forme d'une section d'enseignement professionnel. Le Sivom peut dès lors se dégager rapidement des charges financières que représentait son entretien. La nouvelle entité qui conserve le nom d'Albert Sorel regroupe plus de 400 élèves mais ceux-ci demeurent toujours répartis sur deux sites. Le conseil régional, après avoir accepté de doubler les capacités de l'internat, a décidé récemment de regrouper tous les élèves de l'enseignement général et technique autour de l'ancien LEP grâce à la construction d'un nouveau bâtiment qui devrait être prêt pour la rentrée scolaire 2007. Le rectorat donnera-t-il à l'établissement une véritable chance de se développer grâce à de nouvelles filières de formation attractives et valorisantes, notamment de type post-baccalauréat ? Desserra-t-il l'étau d'une carte scolaire qui, sans justifications pertinentes, continue d'enfermer son recrutement en élèves externes au sein du canton ? Même si les lieux de décision qui commandent l'avenir du Lycée sont extérieurs à la ville et même à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur, leurs responsables politiques devront se mobiliser en relation avec le corps enseignant pour défendre des solutions porteuses d'avenir. 150 années d'efforts continus pour maintenir un enseignement secondaire de 2<sup>e</sup> cycle à Honfleur imposent aujourd'hui ce devoir aux élus locaux.

Pascal Lelièvre, La Rivière Saint-Sauveur, le 29 août 2005  
(Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur)